

ACTION URGENTE

SYRIE. LIBÉRATION D'UN MILITANT KURDE

Sabri Mirza, 60 ans, militant politique kurde et avocat spécialisé dans la défense des droits humains, a été remis en liberté le 23 juin. Il avait été arrêté la semaine précédente à El Qamishli (nord de la Syrie).

Sabri Mirza a été arrêté par la police locale et remis à la Sécurité politique le 13 juin. Détenu dans sa ville natale, El Qamishli, jusqu'au 15 juin, il a ensuite été emmené à Damas, capitale du pays, où il a été placé au secret. De là, il a été conduit à Dayr al Zor, dans le nord-est de la Syrie, où il est resté une journée, avant d'être finalement transféré dans une prison d'Al Hasakah, également dans le nord-est du pays. Il a été remis en liberté le 23 juin et se trouve maintenant auprès de sa famille, mais doit se présenter à un poste de police local toutes les deux semaines. En outre, l'interdiction de voyager qui lui était imposée de longue date a été renouvelée.

La famille de Sabri Mirza pense qu'il est à craindre qu'il ne fasse l'objet d'un procès. Amnesty International n'a pas obtenu d'informations à ce sujet ; elle ignore si des charges ont été retenues contre lui et cherche à en savoir plus sur son statut au regard de la loi. L'organisation craint toujours que son arrestation ne soit en rapport avec son militantisme politique et ses hautes fonctions au sein du Parti Yekiti, un mouvement kurde interdit en Syrie.

Des membres de la famille de Sabri Mirza ont appris à Amnesty International qu'il avait été privé de nourriture pendant les 48 premières heures de sa détention. Ils ont aussi indiqué qu'il n'avait pas pu obtenir, au cours de ses deux derniers jours de détention, l'ensemble des médicaments dont il avait besoin pour son diabète et ses troubles cardiaques. En raison, semble-t-il, de cette privation, il a dû être hospitalisé à El Qamishli après sa remise en liberté.

Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour Sabri Mirza. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment, mais Amnesty International va continuer à suivre l'évolution de la situation.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 189/11. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/asset/MDE24/027/2011/en/860b4ffd-90e5-4277-b71b-2077ee73d1bf/mde240272011fr.html>

